



Compte rendu de la F3SCT de l'Académie de Toulouse du 2 mai 2024

Suite à la déclaration de la FNEC FP-FO, M Mach SGA DRH du Rectorat indique qu'il faut toujours être prudents dans les comparaisons historiques faites notamment en référence aux pires moments de notre histoire.

Il indique également que les sujets portés dans notre déclaration relèvent du CSAA puisqu'il s'agit des moyens.

La FNEC FP-FO ne fait pas de comparaison mais énonce un fait, par conséquent cela devrait interroger tous les personnels et en particulier nos responsables.

Concernant les moyens ils ont un lien direct avec nos conditions de travail. Aucune amélioration ne pourra subvenir sans que le ministère se décide enfin à recruter des personnels en nombre suffisant et à cesser de proposer des contre-réformes à rebours des besoins exprimés par les professionnels sur le terrain.

1) Informations générales

Concernant la médecine de prévention, deux recrutements sont en cours sous réserve d'acceptation des contrats préparés par la DPATE.

Encore une fois le retard dans les réponses aux avis votés par les membres de la F3SCT A.

2) Organisation et fonctionnement

Présentation des OSM 2024

La FNEC FP-FO est opposée aux OSM qui sont au mieux une déclaration d'intention, au pire un ciblage pour la mise en place de la politique ministérielle et la tentative d'y intégrer les syndicats. Pour FO, les véritables orientations sont celles que nous donnent nos mandants.

3) Remontées de registres

La F3SCT A demande que les personnels qui ont été menacés par des parents bénéficient d'un accompagnement, une réponse écrite au RSST est le minimum, et que la hiérarchie fasse un rappel à la loi.

SGA DRH : La protection fonctionnelle est systématiquement accordée, les personnels reçoivent un mail et un courrier est adressé aux parents en expliquant que le Rectorat se réserve le droit de porter plainte, y compris au niveau du recteur.

La FNEC FP-FO invite les personnels qui seraient menacés à contacter le syndicat afin qu'il les accompagne dans la procédure.

Plusieurs signalements dans le registre concernent le Radon notamment à Castres, c'est un sujet préoccupant car c'est la 2ème cause de cancer des poumons après le tabac.

Plusieurs signalements, dont 19 remplis par les IEN de Haute Garonne, portent sur le

manque de remplaçants et l'impact sur le travail : dégradation du service en terme de qualité.

SGA DRH : Le recteur et le DASEN ont reçu les représentants des IEN du 31. Proposition de mettre en place un travail selon 3 axes : soutenir les inspecteurs / gestion des situations de crise / remplacement d'urgence.

Pour la FNEC FP-FO que des personnels soient reçus lorsqu'ils saisissent le registre est une bonne chose, cela devrait être le cas pour tous les personnels.

Suite à la saisie de plusieurs collègues concernant la mise en place du « Choc des savoirs », la F3SCTA propose un avis voté à l'unanimité.

Avis : Les membres de la F3SCTA souhaitent alerter le Recteur sur les risques psycho-sociaux encourus par les personnels concernant la mise en place du « Choc des savoirs » et qui affecte la santé et les conditions de travail des personnels. L'annonce de la réforme engendre une profonde dégradation des conditions de travail concernant les conflits de valeur, la souffrance éthique, la difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'autonomie et les marges de manœuvre et même les exigences émotionnelles.

4) Questions diverses

La FNEC FP-FO a été saisie par les collègues d'un établissement, les registres complétés étaient visibles par tous les personnels de l'établissement. La conseillère de prévention confirme que ce n'est pas réglementaire et que dans une telle situation il faut alerter immédiatement pour que le paramétrage soit revu.

Suivi des CHS dans les établissements du 2nd degré : obligation de 3 CHS par an notamment en LP.

Pas de retour concernant les usines de bitume : Des mesures de la qualité de l'air doivent être réalisées par la DREAL.

Collègues en situation de handicap

La FNEC FP-FO est intervenue concernant les missions inadaptées confiées à des personnels en situation de handicap, et qui aggravent leur situation. Ainsi que sur les difficultés rencontrés par les personnels en situation de handicap lors des mutations, en effet aucun interlocuteur au rectorat n'est capable de fournir une cartographie des établissements en mesure d'accueillir convenablement les personnels en situation de handicap. L'administration confirme qu'aucune cartographie n'existe et qu'il sera très difficile d'en réaliser une.

La FNEC FP-FO demande que les préconisations concernant les personnels en situation de handicap soient respectées par l'employeur. La FNEC FP-FO rappelle que tout Établissement Recevant du Public (ERP) doit être aux normes d'accessibilité, et qu'à minima, en attendant la mise au norme de tous les ERP, l'administration devrait disposer d'une liste permettant d'orienter les collègues concernés vers un établissement pouvant les recevoir selon leur type de handicap.

AESH

La FNEC FP-FO a indiqué que lors du basculement de la gestion des AESH des établissements mutualisateurs vers les dsden, les contrats envoyés aux collègues étaient plein d'erreurs (échelon, ancienneté..), de plus la consigne concernant les délais de réponse n'était pas réglementaire.

La F3SCT A a proposé un avis voté à l'unanimité

Avis : Lors de la procédure de « bascule » des contrats des AESH des lycées mutualisateurs vers les DSDEN, les personnels ont reçu des contrats erronés (ancienneté non reportée, échelon non pris en compte...), la consigne était de les retourner dans un délai de 8 jours et l'information était donnée selon laquelle une absence de réponse conduirait à un licenciement.

Les membres de la formation spécialisée académique demandent que les contrats adressés aux personnels AESH soient des contrats rédigés sans erreurs.

- Les AESH doivent être informés du délai réglementaire de 1 mois pour répondre, conformément à l'article 45-4 du décret 86-83.

- Aucune pression ou chantage au licenciement ne doit être exercé sur les personnels et il doit être proposé aux personnels concernés par la « vague » actuelle qui refuserait la bascule en DSDEN de convenir avec chacun d'eux un licenciement à la date de leur choix entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2024.

SGA DRH : 750 contrats devraient basculer en juillet, quelques contrats devraient se poursuivre d'ici octobre, la quasi totalité des personnels ont répondu, 45 personnels n'ont pas répondu. L'Académie a besoin de ces personnels. L'idée est de stabiliser ces contrats. Il n'y a pas d'autre enjeu sur les délais que le souci de pouvoir éviter une rupture de rémunération.

La FNEC FP-FO confirme qu'une quarantaine d'AESH du Tarn refusent de signer un contrat faux. Dans les autres départements la question ne s'est pas posée, les réponses apportées par la hiérarchie ou la FNEC FP-FO ont rassuré les collègues. La méfiance des collègues du Tarn confirme que la gestion des AESH dans ce département est particulière. La FNEC FP-FO est intervenue au niveau départemental, académique et ministériel sur ce dossier.